

ORGANES DE GOUVERNANCE

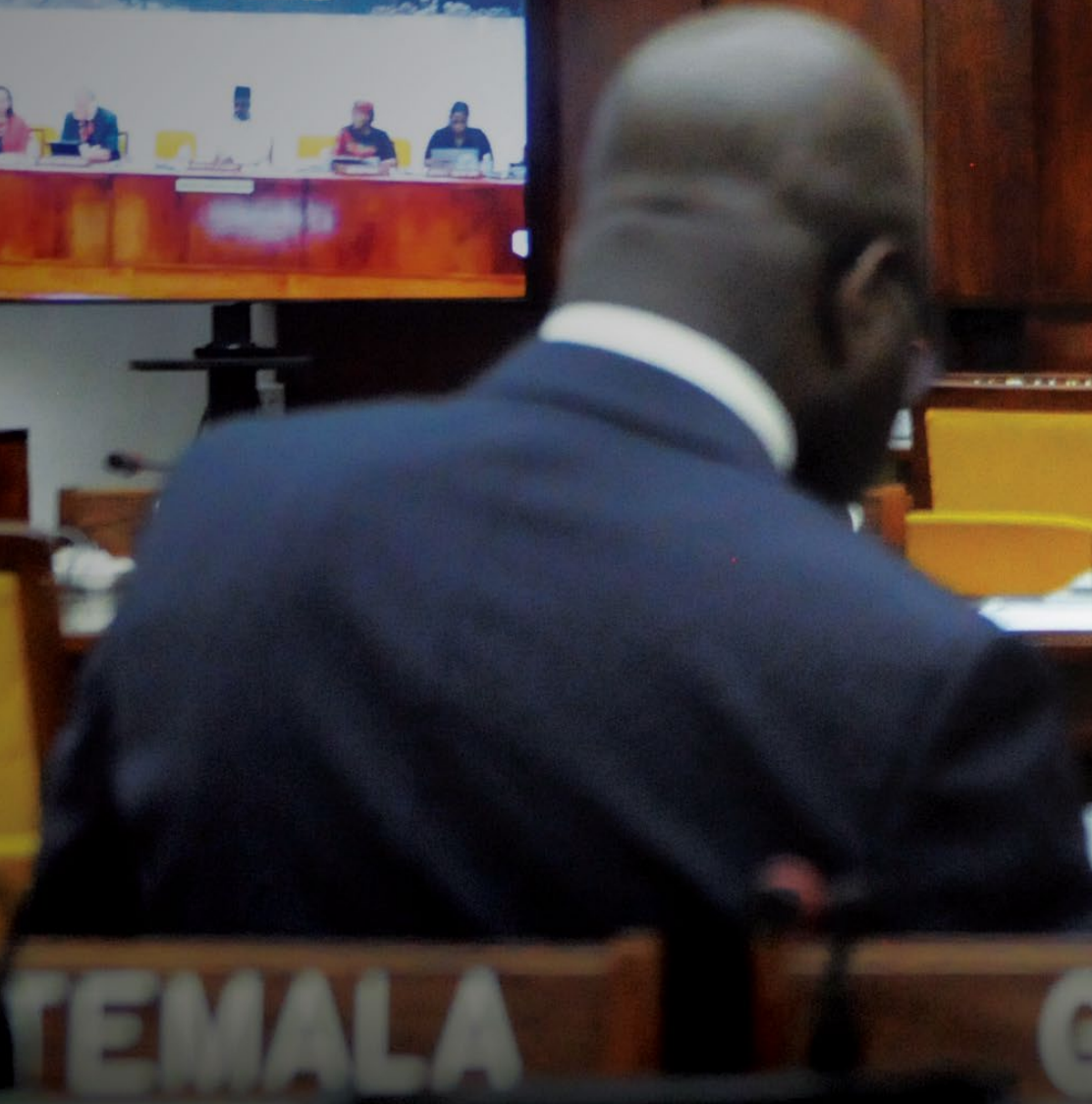


International Seabed Authority
28th Session 2023



CHIEF OF STAFF &
HEAD OF STRATEGIC PLANNING UNIT

LEGAL COUNSEL



TEMALA

GUINEA

06



Structure et fonctions

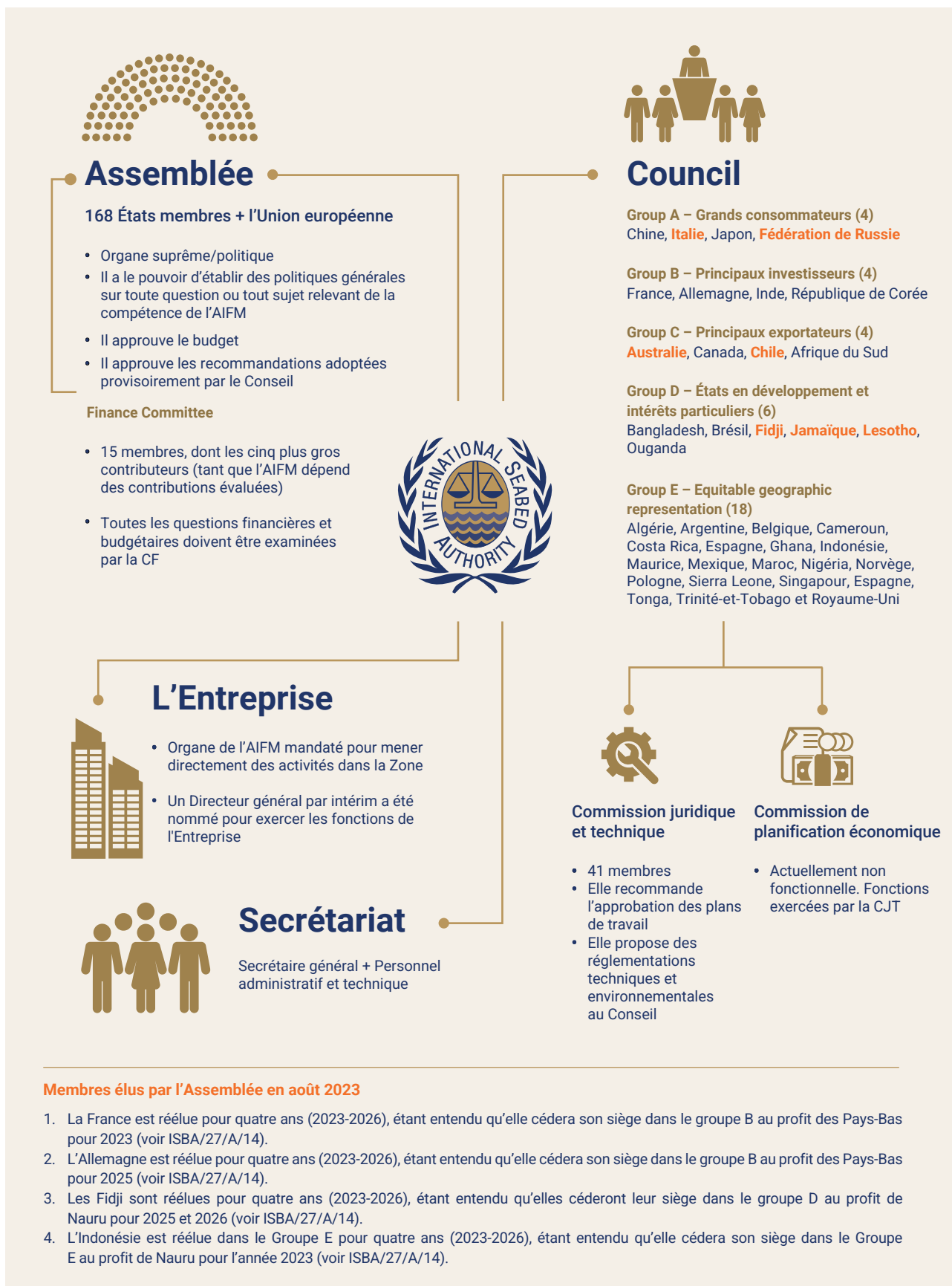


Figure 14. Structure et fonctions des différents organes de l'AIFM



INTERNATIONAL SEABED AUTHORITY 28TH SESSION



© AIFM

Sessions des organes de gouvernance 2023-2024

28e session de l'Assemblée

La 28e session de l'Assemblée s'est tenue du 24 au 28 juillet 2023 (197-206e séances) au Jamaica Conference Centre à Kingston, Jamaïque. SEM Alhaji Fanday Turay, Représentant permanent de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, a été élu Président de l'Assemblée pour la 27e session.

Les représentants de la Belgique (États d'Europe occidentale et autres États), de Singapour (États d'Asie-Pacifique) et de Trinité-et-Tobago (États d'Amérique latine et des Caraïbes) ont été élus vice-présidents de l'Assemblée pour la 28e session.

Conformément au paragraphe 1 e) de l'article 82 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux directives relatives au statut d'observateur d'organisations non gouvernementales auprès de l'AIFM, l'Assemblée a examiné et approuvé huit demandes de statut d'observateur : Arayara International Institute, China Biodiversity Conservation and Green Development Foundation, Environmental Justice Foundation Charitable Trust, International Council on Mining and Metals, Minderoo Foundation, Norwegian Forum for Marine Minerals, Sustainable Ocean Alliance et Te Ipukarea Society.

Conformément à l'article 9, paragraphe 5, de l'Annexe à l'Accord de 1994, l'Assemblée a élu Xing Chaohong (Chine) pour occuper le siège vacant à la Comite des

finances laissé par Kejun Fan pour le reste de son mandat, se terminant le 31 décembre 2027.

Le Secrétaire général a présenté son rapport annuel 2023, soumis conformément à l'article 166 (4) de la CNUDM, composé d'un document officiel et d'une publication illustrée intitulée « Gestion juste et équitable du patrimoine commun de l'humanité ». ⁸¹

Au titre du même point de l'ordre du jour, le Secrétaire général a également rendu compte de la mise en œuvre du Plan d'action RSM de l'AIFM. La présentation a été suivie d'un débat général au cours duquel un groupe régional, 53 membres de l'AIFM et 10 observateurs ont fait des déclarations.

Les délégations ont salué le travail approfondi mené dans le cadre des neuf OS énoncées dans le Plan stratégique et le Plan d'action de haut niveau de l'AIFM pour 2019-2023. Ils ont également salué la création de l'ISAPF. Ils ont souligné l'importance de ses objectifs visant à promouvoir et encourager la conduite de la RSM au profit de l'humanité dans son ensemble et à développer les capacités des États en développement Membres de l'AIFM, en particulier les PMA, les PDSL et les PEID.

81 AIFM. 2023. Rapport annuel du Secrétaire général 2023 – Pour une Gestion juste et équitable du patrimoine commun de l'humanité : https://www.isa.org.jm/wp-content/uploads/2023/07/AIFM_rapport_annuel_du_SG_2023.pdf.

L'appréciation a été exprimée concernant le travail et les efforts investis par l'AIFM pour renforcer les capacités des États en développement conformément aux principaux domaines de résultats énoncés dans la Stratégie de développement des capacités adoptée en 2022, la Contribution de l'AIFM à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et à d'autres processus mondiaux et régionaux, tels que le Cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité et la poursuite de la coopération productive et positive avec les agences et organisations des Nations Unies.

Les délégations ont noté les progrès significatifs réalisés par le Conseil dans l'élaboration du projet de réglementations relatives à l'exploitation. Ils se sont félicités de la nouvelle feuille de route pour la partie restante de la 28e session et les première et deuxième partie de la 28e session, en vue de l'adoption lors de la 30e session des règles, règlements et procédures relatifs à l'exploitation. Plusieurs délégations ont exprimé leurs positions nationales sur l'exploitation minière des grands fonds marins et la nécessité de garantir des cadres réglementaires solides pour la protection du milieu marin avant l'approbation d'un plan de travail pour l'exploitation.

L'Assemblée a pris note d'un rapport du CF sur l'élaboration de règles, règlements et procédures sur le partage équitable des avantages financiers et autres avantages économiques découlant des activités dans la Zone. Certaines délégations étaient favorables à la création d'un Fonds du patrimoine commun (anciennement Fonds pour la viabilité des fonds marins) plutôt qu'à un mécanisme qui favoriserait la distribution directe, tandis que d'autres ont suggéré que les deux options soient envisagées.

L'Assemblée a salué le travail entrepris par le CF dans son évaluation des justifications fournies par le Secrétaire général sur les coûts proposés et les impacts budgétaires

de la mise en service de l'Entreprise, ainsi que les besoins budgétaires prévus associés aux travaux prévus de l'AIFM pour la période 2025-2030, conformément à l'approche évolutive contenue dans l'Accord de 1994.

L'Assemblée a adopté une décision sur les questions financières et budgétaires, y compris l'adoption d'un budget supplémentaire relatif aux coûts associés à la création du poste de Directeur général par intérim de l'Entreprise.

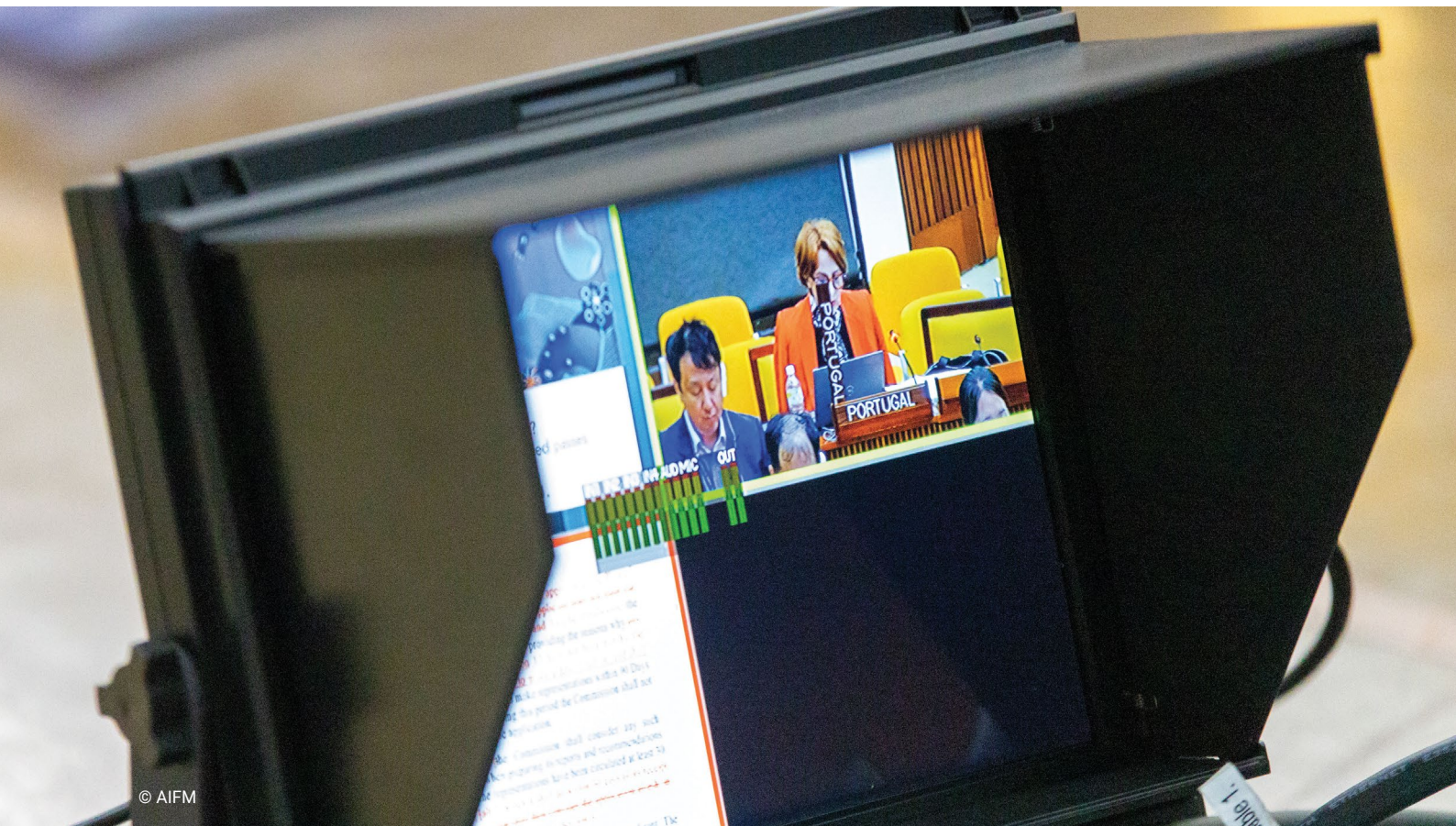
L'Assemblée a décidé de prolonger de deux ans le Plan stratégique pour la période 2019-2023 actuel et a demandé au Secrétaire général de revoir le Plan d'action de haut niveau pour 2019-2023 en vue de le prolonger conformément à la prolongation du Plan stratégique.

L'Assemblée a approuvé le mémorandum d'accord entre l'AIFM et l'IRIC en vue de formaliser leur coopération afin de concevoir et de mettre en œuvre un programme dédié de développement des capacités pour répondre aux besoins spécifiques des États Membres de la région et établir un programme d'études dédié sur la partie XI de la CNUDM à l'intention des diplomates africains afin de soutenir le développement de connaissances et d'expertises améliorées dans les pays africains, notamment en développant une série d'activités pour la diffusion des connaissances et de l'expertise sur le droit de la mer en relation avec les questions relatives à la mise en œuvre de partie XI de la CNUDM et l'Accord de 1994 en Afrique. L'Assemblée a également approuvé le mémorandum d'accord entre l'AIFM et le NIOF d'Égypte pour la création d'un centre régional adjoint de formation et de recherche.

L'Assemblée a adopté une décision approuvant les amendements au Statut de la CFPI et a demandé que le Secrétaire général de l'AIFM informe le Secrétaire général des Nations Unies de l'acceptation par l'AIFM des amendements proposés au Statut.



© AIFM



© AIFM

28e session du Conseil

La 28ème session du Conseil s'est tenue en trois parties : du 16 au 31 mars 2023, du 10 au 21 juillet 2023 et du 30 octobre au 8 novembre 2023. Le Conseil a poursuivi ses travaux sur le projet de réglementations relatives à l'exploitation des ressources minérales de la Zone suite à la feuille de route adoptée en 2022.⁸²

Lors de ses réunions de mars 2023, le Conseil a élu SEM Juan José González Mijares (Mexique) Président de la 28e session.

En tant que cofacilitateurs du dialogue informel intersessions visant à faciliter la poursuite des discussions sur les scénarios possibles prévus au paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe de l'Accord sur la partie XI et sur toute autre considération juridique pertinente afin d'explorer les points communs dans les approches possibles et les interprétations juridiques pour le Conseil, la Belgique et Singapour ont présenté une note d'information au Conseil sur les progrès réalisés en la matière. Le Conseil a adopté deux décisions relatives à l'interprétation et à l'application de la section 1, paragraphe 15.⁸³

Au cours de la deuxième et la troisième parties de la 28ème session, le Conseil a procédé conformément aux modalités établies et procédé à une lecture règlement par règlement des textes respectifs du Président et des facilitateurs. Conformément à la décision du Conseil prise au cours de la deuxième partie, le Président a procédé à la préparation

d'un texte consolidé qui servira de base à de nouvelles discussions.

En plus de progresser sur le projet de réglementations relatives à l'exploitation, le Conseil a également adopté une décision importante sur un calendrier après l'expiration de la période de deux ans conformément à la section 1, paragraphe 15, de l'annexe de l'Accord de 1994.⁸⁴ Suite aux recommandations de la CJT et du CF,⁸⁵ le Conseil a adopté une décision sur la création du poste de Directeur général par intérim de l'Entreprise et les rapports du Président de la CJT.⁸⁶

D'autres points à l'ordre du jour de la 28e session comprenaient l'adoption d'un accord de coopération entre l'AIFM et l'OIT et l'élection de Rebecca Hitchin (Royaume-Uni) en tant que membre de la CJT pour le reste du mandat de Jon Copley, qui a démissionné le 27 janvier 2023. En outre, le Conseil a adopté des décisions sur le report des calendriers d'abandon à la demande du gouvernement de la République de Corée et du gouvernement de la République de l'Inde.

A la fin de la troisième partie, le Conseil a discuté et adopté une feuille de route révisée présentée par le Président pour l'organisation des travaux sur le projet de réglementations relatives à l'exploitation au cours de la première et la deuxième partie de la 29ème session du Conseil.



82 AIFM. 2022. Déclaration de la présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de la seconde partie de sa vingt-septième session : additif (ISBA/27/C/21/Add.2).

83 AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'interprétation et l'application du paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ISBA/28/C/9). AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant l'interprétation et l'application du paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ISBA/28/C/25).

84 AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant le calendrier comme suite à l'expiration de la période de deux ans prévue au paragraphe 15 de la section 1 de l'annexe à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ISBA/28/C/24).

85 AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins relative à la création d'un poste de directeur(trice) général(e) par intérim de l'Entreprise (ISBA/28/C/23).

86 AIFM. 2023. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins concernant les rapports de la présidence de la Commission juridique et technique (ISBA/28/C/27).

29e session du Conseil

Au cours de la première partie de la 29e session, le Conseil a élu SE l'Ambassadeur Olav Myklebust (Norvège) comme Président du Conseil. Il a également été décidé que la République fédérale du Brésil, la République de l'Inde et la République de l'Ouganda éliraient les vice-présidents du Bureau.

La première partie de la 29e session était axée sur l'avancement du projet de réglementations relatives à l'exploitation et des progrès substantiels qui ont été réalisés. Par ailleurs, des groupes de travail et des discussions thématiques dirigés par des facilitateurs et des rapporteurs se sont concentrés sur un certain nombre de sujets conceptuels en suspens en relation avec le projet de

règlementations relatives à l'exploitation. Il a été convenu que la deuxième partie continuerait avec la négociation du texte consolidé du Président en vue d'achever la première lecture du texte.

Le Conseil a convenu de l'établissement d'un mémorandum d'accord entre l'AIFM et la FAO et a élu María Gómez Ballesteros (Espagne) comme membre de la CJT pour remplacer Adolfo Maestro Gonzales suite à sa démission le 29 janvier 2024.

Enfin, le Conseil a discuté des questions relatives à la coopération avec la Commission OSPAR et des incidents survenus dans la Zone sous contrat NORI-D de la ZCC.

